



VILLE DE TREGUIER

Plan de Sauvegarde et de
Mise en Valeur du Site
Patrimonial Remarquable

LEGENDE DU PLAN
REGLEMENTAIRE
POLYCHROME

VILLE DE TREGUIER - PSMV du Site Patrimonial Remarquable

LEGENDE DU PLAN REGLEMENTAIRE POLYCHROME

	1	Limite du PSMV du site patrimonial remarquable
	2	Limite de zone ou de secteur à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	3	Immeuble bâti ou non bâti, classé ou inscrit au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques
	4	Immeuble ou partie d'immeuble protégé (type A) à conserver, à restaurer et à mettre en valeur. Les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité
	5	Immeuble ou partie d'immeuble protégé (type B) à conserver, à restaurer et à mettre en valeur. Les parties extérieures sont protégées
	6	Mur de qualité, de soutènement, de séparation, quais ou éléments de clôture à conserver, à restaurer, ou à reconstituer
	7	Élément extérieur particulier
	8	Séquence urbaine homogène à préserver ou à restituer
	9	Espace boisé classé
	10	Espace libre à dominante végétale à restituer, à conforter ou à mettre en valeur (DV2)
	11	Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble à créer
	12	Arbre remarquable à préserver
	13	Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à restituer, à conforter ou à mettre en valeur (DM2)

	14	Immeuble bâti (type C) pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé
	15	Immeuble non bâti ou autre espace libre
	16	Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
	17	Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
	18	Espace libre à dominante végétale à créer ou à requalifier (DV1)
	19	Place, cour, ou autre espace libre à dominant minérale à créer ou à requalifier (DM1)
	20	Emplacement réservé
	21	Alignement de construction imposé
	22	Emprise maximale de constructibilité
	23	Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
	24	Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
	25	Restitution d'un espace à dominante minérale après démolition: superposition des légendes 17 et 19
	26	Restitution d'un espace à dominante végétale après démolition: superposition des légendes 17 et 18

Maîtrise d'ouvrage:
DRAC Bretagne / Lannion-Trégor
Communauté / Ville de Tréguier

Equipe d'étude:
Archaeb
Architecte du patrimoine
2 bis le bourg - Léhon
22100 Dinan
contact@archaeb.fr

Topodoc
Historienne du patrimoine
15 route de Moréac 56610 Arradon
claudie.herbaut@wanadoo.fr

Toporama
Paysagistes dplg
3 avenue Marguerite Renaudin
92140 Clamart
contact@toporama.fr

L'atelier urbain
Aménagement et urbanisme
4 rue Ampère BP30255
22300 Lannion
contact@atelierurbain.fr

Jorand & Mongkhoun
Architectes-urbanistes
34A rue Jean Savidan
22300 Lannion
jorand-mongkhoun@wanadoo.fr

Date : 01.02.2022